



AG2R LA MONDIALE

RAPPORT

rédigé au titre de l'exercice 2016 en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique pour la croissance Verte relatif à la prise en compte par AG2R LA MONDIALE de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement.

PRÉAMBULE :

L'article 173-VI de la Loi n° 2015-992 relative à la loi de Transition Énergétique pour la croissance verte et son décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 demande aux investisseurs institutionnels (Entreprises d'Assurance, Mutuelles, Institutions de Prévoyance, Caisses de Retraite Complémentaires...) et aux sociétés de gestion, au titre des fonds qu'elles gèrent, de fournir pour la première fois et au plus tard le 30 juin 2017, des informations sur «les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs, environnementaux (E) sociaux (S) et de qualité de gouvernance (G), sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique» et comment ils exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers en portefeuille. Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les investisseurs et les épargnants à la protection de leurs actifs face aux risques «ESG» en général et climatiques en particulier, voire, à les encourager à s'intéresser aux opportunités de financement de la transition énergétique et écologique.

Les entités assurantielles d'AG2R LA MONDIALE entrent par essence pleinement dans le champ de cet article et de son décret d'application.

Ce premier rapport, rédigé en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance Verte, recouvre une présentation de la démarche générale d'AG2R LA MONDIALE vis-à-vis des enjeux ESG et Climat et de sa déclinaison dans le cadre de la politique d'investissement des entités concernées. Ces dernières recouvrent les entités assurantielles qui s'inscrivent dans le champ d'application de la politique d'investissement de la SGAM AG2R LA MONDIALE (Annexe 1).

Il est articulé autour des «Principes et objectifs en matière d'investissement responsable» adoptés par le Groupe en 2016. Ce texte recouvre en effet le volet «description de la démarche générale de prise en compte des enjeux ESG/Climat» du décret. Chacun de ces principes est illustré/incarné par une ou plusieurs initiatives /démarches/approches soutenues ou mises en œuvre par AG2R LA MONDIALE.

Les éléments relatifs à la prise en compte opérationnelle des enjeux ESG/ climat et à la contribution à la transition énergétique font l'objet, dans l'esprit du décret, et dans le cadre de ce rapport, d'une restitution agrégée (Actions et obligations hors OPC) au niveau de la composante Assurance du périmètre de combinaison des comptes du groupe. La dimension immobilière est également adressée sous cet angle.

Cette composante du rapport s'appuie sur une batterie d'indicateurs élaborés et calculés par les équipes de la Direction des Investissements à partir de données collectées auprès des agences VIGEO, Oekom et Sustainalytics, pour l'ESG, d'ISS pour ce qui relève de l'exercice des droits de vote et de Carbone 4 pour le volet climat et transition énergétique ; autant d'indicateurs rattachés à chacun des objectifs sociétaux et à certains principes des «Principes et Objectifs en matière d'investissement responsable» du groupe.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
1. SEPT PRINCIPES ACTIFS AU CŒUR D'UNE DÉMARCHÉ D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	4
A. Principe n°1 : une recherche de cohérence	4
B. Principe n°2 : une approche globale de la performance et de la sécurité financière	5
C. Principe n°3 : « une nécessaire adaptation aux différents univers d'investissement »	6
D. Principe n°4 : une démarche de progrès et d'amélioration continue.	7
E. Principe n°5 : un devoir de veille et de dialogue	8
F. Principe n°6 : une obligation de rendre compte (redevabilité)	9
G. Principe n°7 : un engagement à promouvoir l'investissement responsable	9
2. CONCILIER PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL PAR UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX ENTITÉS PUBLIQUES QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE QUEL QUE SOIT LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ.	10
A. Enjeux environnementaux	10
B. Enjeux sociétaux	14
C. Enjeux relatifs à la gouvernance	16
3. INFLUENCER LA GOUVERNANCE ET LE COMPORTEMENT DES ACTEURS POUR FAVORISER UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE.	18
A. L'influence par le dialogue	18
B. L'influence par le vote	19
4. PERSPECTIVES	21
5. ANNEXES	21
Annexe 1 : Liste des entités couvertes par ce rapport	22
Annexe 2 : Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies	22
Annexe 3 : Liste des initiatives ESG soutenues par AG2R LA MONDIALE	23
Annexe 4 : Liste des événements organisés dans le cadre de la «Semaine de la finance responsable»	24
Annexe 5 : Liste des Fonds prenant en compte des critères ESG gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	24
Annexe 6 : Codes et Labels	26
Annexe 7 : Liste des indicateurs utilisés dans le cadre du rapport	28
Annexe 8 : Principes de la politique de vote	29

1. SEPT PRINCIPES ACTIFS AU CŒUR D'UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE :

Engagé dans une démarche globale de développement durable, AG2R LA MONDIALE conduit depuis plus de 15 ans une politique de responsabilisation de ses investissements.

Cette politique et cet engagement ont notamment été historiquement portés et incarnés par «AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS», sa société de gestion.

Leur déploiement à l'échelle du Groupe, dans le cadre de la politique d'investissement mise en œuvre par la direction des Investissements et AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, procède de «principes et d'objectifs en matière d'investissement responsable» adoptés en 2016 ; lesquels constituent le fil rouge de ce rapport.

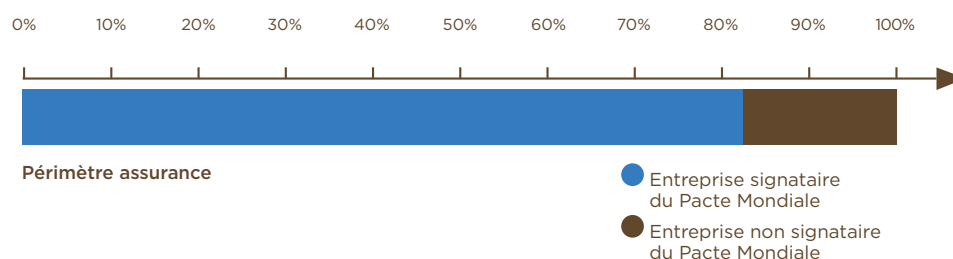
A. Principe n°1 : une recherche de cohérence

L'engagement d'AG2R LA MONDIALE dans une démarche globale de développement durable et de responsabilisation de ses investissements procède de l'ambition de contribuer à une économie durable et inclusive, et ce en cohérence avec la Responsabilité Sociétale du groupe tant comme entreprise qu'investisseur. Il se veut également une déclinaison dans le champ de l'investissement des initiatives nationales ou internationales soutenues par le groupe :

«Pacte Mondial des Nations Unies» depuis 2003, «Global Union for Sustainability» depuis 2012, Charte de la Diversité depuis 2006, Charte de développement durable de l'Association Française de l'Assurance depuis 2009...

Ainsi, le pourcentage de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, lequel recouvre dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption fait partie des indicateurs suivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 173. **Le graphique ci-dessous indique que 83% des émetteurs évalués en portefeuille sont signataires du pacte mondial.** A titre de comparaison ce taux est de 63% pour l'indice EUROTOXX.

ENTREPRISE SIGNATAIRES DU PACTE MONDIALE



B. Principe n°2 : une approche globale de la performance et de la sécurité financière

«Si la sécurité financière et la recherche de rentabilité constituent des objectifs impératifs de l'activité d'investissement, elles s'effectuent en prenant en compte simultanément des aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux. Leur intégration au sein du processus d'investissement contribue à l'exercice du devoir fiduciaire du Groupe»

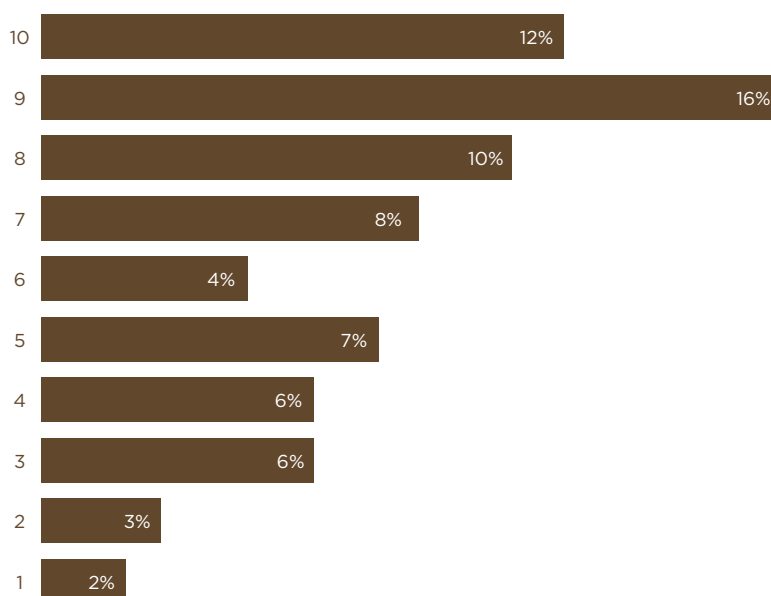
AG2R LA MONDIALE met ainsi en œuvre un processus rigoureux et structuré d'évaluation des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises et des émetteurs de son univers d'investissement.

Ce processus, qui mobilise des ressources dédiées (analystes, agences, système d'information) repose ainsi sur la compréhension des opportunités et des risques ESG propres à chaque type d'acteurs de l'univers d'investissement (Etats, collectivités, entreprises...) et aux 41 secteurs d'activité de sa nomenclature.

Il se nourrit de l'écoute, de l'identification et de l'analyse, à partir des informations communiquées ou relayées par ses partenaires (courtiers, agences), par les entreprises, les ONG, les média ... Des «signaux faibles» annonciateurs/porteurs de risques à fort impact réputationnel et financier.

Une note ESG est calculée pour chaque émetteur en portefeuille pour lequel les données nécessaires sont disponibles. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont classés par déciles et l'agrégation de ces classements permet d'apprécier la qualité du portefeuille sous un angle extrafinancier. Le graphique ci-après, qui fait ressortir une «note» moyenne du portefeuille de 6,84, en est une illustration.

RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR DÉCILE



A l'aune de l'expérience accumulée depuis 15 ans, et des performances générées par la gestion ISR développée par sa société de gestion «AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS», AG2R LA MONDIALE est convaincu de l'apport positif de l'analyse extrafinancière et de la prise en compte de facteurs/critères ESG dans la construction de portefeuille (identification d'opportunités d'investissement, détection de risques...) et de l'impact positif, sous l'angle de la valorisation et du risque, de l'appropriation d'enjeux ESG par les émetteurs et les entreprises.

Dans le domaine immobilier, AG2R LA MONDIALE s'est engagé volontairement depuis plusieurs années, de façon active et responsable dans une approche durable des chantiers de rénovation des immeubles de son patrimoine et de ses projets d'investissements. Le groupe plébiscite ainsi la valeur «verte» de ses immeubles, gage de pérennité de son patrimoine et développe les démarches et labels de certifications visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments et à favoriser le confort et le bien-être des occupants.

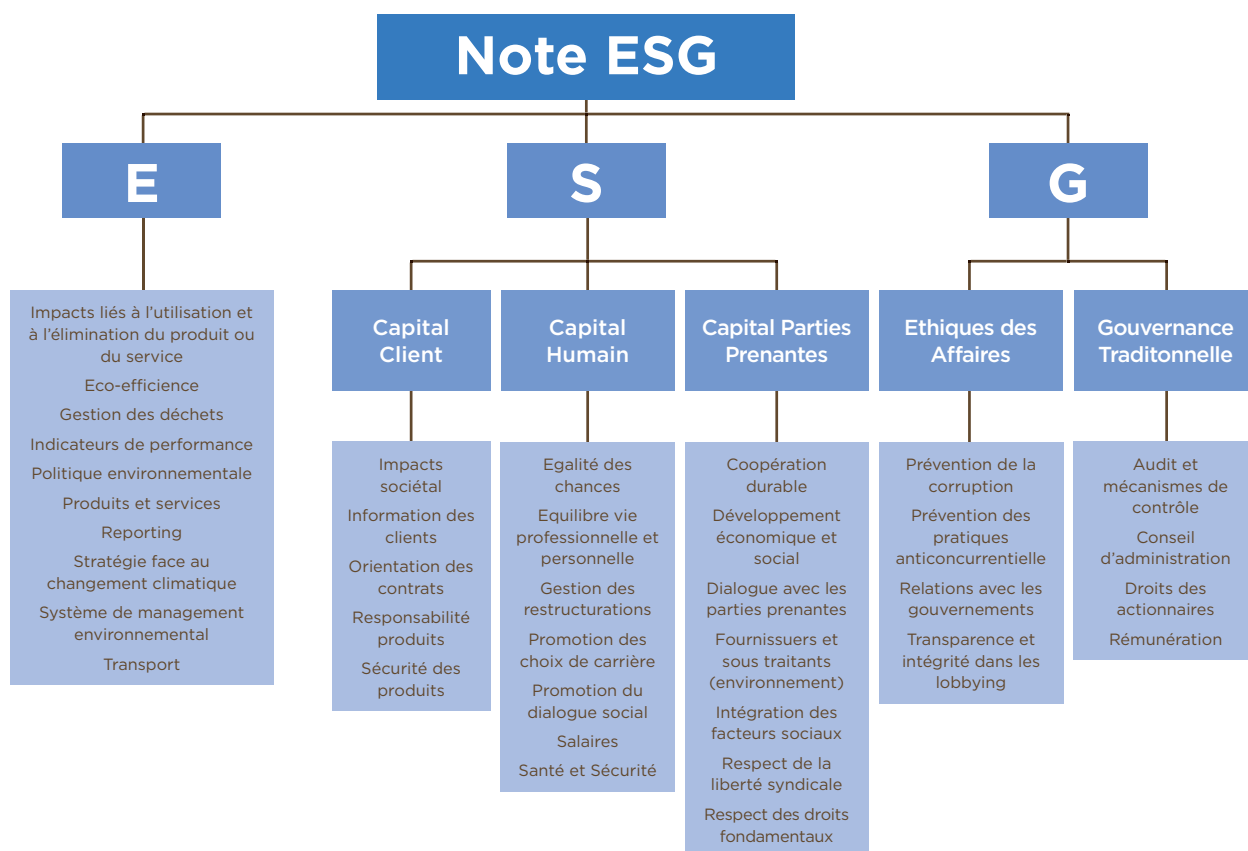
C. Principe n°3 : «une nécessaire adaptation aux différents univers d'investissement»

... lesquels recouvrent «un large spectre de classes d'actifs, de secteurs, de types d'émetteurs et d'émetteurs qu'ils soient privés ou publics».

- La note ESG des Etats est calculée à partir de données issues de Vigeo Eiris. 20 indicateurs équipondérés sont utilisés : 8 indicateurs pour la gouvernance (stabilité économique, politique et l'intégrité des institutions publiques et privée...), 8 pour le social (politique en faveur de l'éducation et de la santé...), et 4 pour l'environnement (engagement en matière de lutte contre le changement climatique...). Les enjeux sociaux et ceux relevant de la gouvernance représentent ainsi chacun 40% de la note ESG globale de l'émetteur ; le solde, soit 20% est attribué à l'environnement. Le périmètre assurance recouvre une vingtaine d'émetteurs souverains. **La note globale de la composante Etat du portefeuille ressort à 79/100.**
- Concernant les entreprises, il s'agit d'abord de comprendre les enjeux ESG propres à chaque secteur d'activité...

Secteurs	Principaux enjeux ESG	Pondération
Électricité	Source d'énergie utilisée pour produire l'électricité Offre à destination des populations ayant des difficultés d'accès au réseau électrique	Environnement : 30 % Social : 40 % Gouvernance : 30 %
Aérospatial et défense	Émissions sonores et de gaz à effet de serre des avions Gestion des restructurations	Environnement : 30 % Social : 45 % Gouvernance : 25 %
Automobile	Émissions de gaz à effet de serre et de particules fines des véhicules Gestion des restructurations et des délocalisations Santé sécurité des ouvriers Sécurité des produits	Environnement : 40 % Social : 35 % Gouvernance : 25 %

L'analyse est alors articulée autour de trois batteries d'indicateurs, environnementaux d'une part (8 domaines), sociaux d'autre part (3 domaines et 19 sous-domaines) et relatifs aux questions de gouvernance enfin (2 domaines et 8 sous-domaines).



Le processus de sélection de fonds externes, dans le domaine du «Non-Coté» notamment, comporte également un module ESG.

Cette démarche nécessite une méthode et des moyens adaptés. La Direction des Investissements d'AG2R LA MONDIALE peut ainsi compter sur une équipe ISR intégrée, composée d'une cellule recherche comptant 3 spécialistes dédiés à l'analyse ESG et de 5 gérants ISR. Elle s'appuie par ailleurs sur l'expertise d'acteurs reconnus dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : VigeoEiris, Oekom et Sustainalytics pour l'analyse extrafinancière, Carbone 4 pour le volet climat/transition énergétique, Proxinvest / ISS pour l'exercice des droits de vote.

D. Principe n°4 : une démarche de progrès et d'amélioration continue.

Les équipes de la Direction des Investissements d'AG2R LA MONDIALE et de sa société de gestion «participent activement aux travaux de nombreuses organisations professionnelles ou associations de place pour que l'ensemble des acteurs de la chaîne d'investissement progresse ensemble».

- **AG2R LA MONDIALE anime** le groupe de travail ISR de l'AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels), contribue aux travaux de la commission Investissement Responsable de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et est membre du conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).
- **AG2R LA MONDIALE a coprésidé** les travaux de l'AF2i ayant abouti à la rédaction d'un guide de mise en œuvre de l'article 173, contribué à l'élaboration du guide «Empreinte carbone» de la Fédération Française de l'Assurance et soutenu la publication du guide du FIR «Article 173-VI : extension du domaine de la lutte contre le changement climatique».
- **AG2R LA MONDIALE fait partie** des membres fondateurs du «Cercle des Investisseurs», animé par Novethic-le centre de recherche sur l'ISR de la Caisse des Dépôts-dont l'ambition est de rassembler les institutions qui souhaitent comprendre comment fonctionne la prise en compte de critères ESG et ce qu'elle apporte aux investisseurs qui les intègrent dans leur gestion ; Les travaux du «Cercle des Investisseurs» ont au titre de la saison 2016 été notamment incarnés par la production de 4 dossiers thématiques : Les entreprises face à la transition énergétique-mars 2016, le secteur automobile : un concentré de risques ESG-juillet 2016, les risques ESG au menu de l'agro-industrie-octobre 2016, Salaires décentés et chaîne de sous-traitance : un «business case» pour les actionnaires-décembre 2016.

E. Principe n°5 : un devoir de veille et de dialogue

L'apparition d'une «controverse», la détection d'un risque environnemental, social ou de gouvernance (ESG) lié à une pratique ou à une initiative d'un émetteur (gestion de la chaîne d'approvisionnement, fraude, sécurité...), les risques de réputation ou financiers associés, de même que l'analyse d'une résolution proposée en Assemblée Générale, peuvent conduire à la mise sous surveillance d'un émetteur.

Une controverse naît d'une information, en général relayée par une ONG, relative à une pratique jugée inappropriée.

Le suivi des controverses dont peuvent faire l'objet des émetteurs en portefeuille se nourrit de données collectées auprès de Sustainalytics qui classent celles-ci sur une échelle de 1 (risque le moins élevé) à 5. Le taux de couverture (en valeur de marché) par Sustainalytics du portefeuille des émetteurs privés du périmètre assurance est de 46% (actions : 98%-Obligations : 40%). Près du quart (en valeur de marché) des entreprises (actions 18%-Obligations : 27%) relevant de ce sous ensemble est affecté par au moins une controverse de niveau 4 ou 5. Ce périmètre recouvre une vingtaine de grandes entreprises mondiales, principalement dans les secteurs de la banque et de l'énergie qui sont affectées par des controverses relevant majoritairement (60%) de l'éthique des affaires.

F. Principe n°6 : une obligation de rendre compte (redevabilité)

Pour permettre à ses clients et notamment aux porteurs de parts des fonds «ISR», d'apprécier la performance extrafinancière de leur placement, la société de gestion du groupe, en complément du reporting financier traditionnel, élabore et diffuse sur une base trimestrielle un reporting ESG (Environnement, Social et Gouvernance) articulé autour de quelques «Combats Clés» : signature du Pacte Mondial de l'ONU, Intensité Carbone, respect de la liberté d'association, rémunération de la performance extra financière des dirigeants et nombre de femmes au Conseil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 173, la batterie des indicateurs disponibles a notamment été enrichie d'un volet «climat/ Transition énergétique» ainsi que de quelques éléments synthétiques.

G. Principe n°7 : un engagement à promouvoir l'investissement responsable

AG2R LA MONDIALE via notamment sa société de gestion, se veut ainsi tout autant un acteur de référence de l'ISR qu'un contributeur majeur à son développement et à sa diffusion.

Au cours du quatrième trimestre 2016 AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS a ainsi initié auprès de l'AFNOR une démarche de labellisation de trois de ses fonds ISR ; **processus qui a abouti à la labélisation des trois fonds candidats fin janvier 2017 ; ces trois fonds capitalisent près de 2,4 Milliards d'euros.**

La gamme de FCPE ISR gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est labellisée par le CIES. **Cette gamme représente à fin 2016 67% de l'encours des FCPE Multientreprise géré par la société de gestion et 3,6% du total de l'encours des gammes Multientreprise labélisées par le CIES** (Source AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS à partir de données AFG). Elle est articulée autour de 6 FCPE dont deux sont également solidaires et labélisés par Finansol.

Le Groupe et sa société de gestion soutiennent «des initiatives contribuant à la vitalité du débat d'idées autour de thématiques au cœur de l'ISR ou adressant ses «nouvelles frontières».

C'est le sens de la contribution d'AG2R LA MONDIALE **au succès de la traditionnelle Semaine de la finance responsable (10 conférences ou table rondes à Paris et en province depuis 2010)** et de son soutien à **l'édition 2016 du Prix «FIR-PRI» de «la recherche européenne Finance et développement durable»** dont les lauréats ont été récompensés à l'occasion d'une cérémonie qui s'est tenue fin septembre au siège d'AG2R LA MONDIALE.

2. CONCILIER PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL PAR UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX ENTITÉS PUBLIQUES QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE QUEL QUE SOIT LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

A. Enjeux environnementaux :

Rappel de l'objectif : AG2R LA MONDIALE prend en compte l'impact de ses investissements sur l'environnement ainsi que leur contribution à la transition énergétique et à une gestion durable des ressources de la planète.

ILLUSTRATIONS ET/OU INDICATEURS:

Concernant le portefeuille de valeurs mobilières :

Les indicateurs suivants, construits à partir de données issues de Carbone 4 (Sustainalytics pour l'intensité carbone des entreprises), permettent d'évaluer la vulnérabilité des émetteurs en portefeuille à la transition énergétique, à la disponibilité et au prix des ressources naturelles, ainsi que la cohérence de leurs dépenses d'investissement (y compris concernant ceux qui sont impliqués dans l'exploitation de réserves fossiles) avec une stratégie bas-carbone.

Le taux de couverture de ces indicateurs est de 100% pour la catégorie des émetteurs souverains et de 87% pour les émetteurs privés en portefeuille.

Alignement avec un scénario à 2°

Cet indicateur évalue l'alignement d'un portefeuille ou d'un indice par rapport à une trajectoire de changement climatique. Cet alignement est une convention basée sur une échelle des notes moyennes globales des entreprises sous-jacentes. Elle est calibrée comme suit: pour le Stoxx 600, cette moyenne correspond à une trajectoire de +4°C à horizon 2100 ; et pour un portefeuille à faible teneur en carbone «optimisé» (y compris les entreprises spécialisées qui offrent des solutions relatives à la transition énergétique non comprises dans le Stoxx 600), la note globale moyenne correspond à une trajectoire de +2°C.

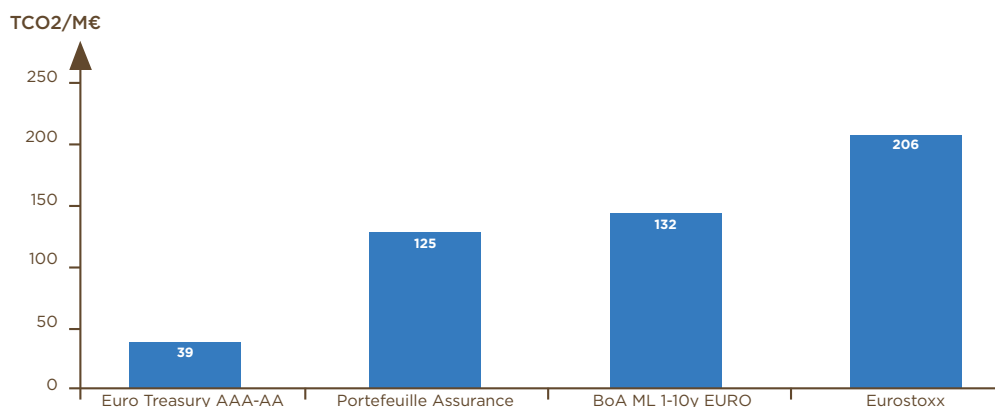
Le scénario +2°C repose sur l'hypothèse de ruptures technologiques pour un certain nombre de secteurs ; par exemple pour l'industrie automobile le remplacement des moteurs thermiques par des moteurs électriques, le poids de la voiture, l'efficacité énergétique dans les usines de fabrication, etc.

Le portefeuille Assurance est aligné avec un scénario de réchauffement climatique de + 3,6 °C. A titre de comparaison, cette trajectoire est comparable à celles des indices EUROSTOXX et «BoA ML 1-10 ans Euro». L'indice Barclays Euro Treasury AAA-AA est pour sa part aligné avec un scénario de réchauffement climatique à +3°C.

Emissions induites scope 1+2+3 (Carbone 4)

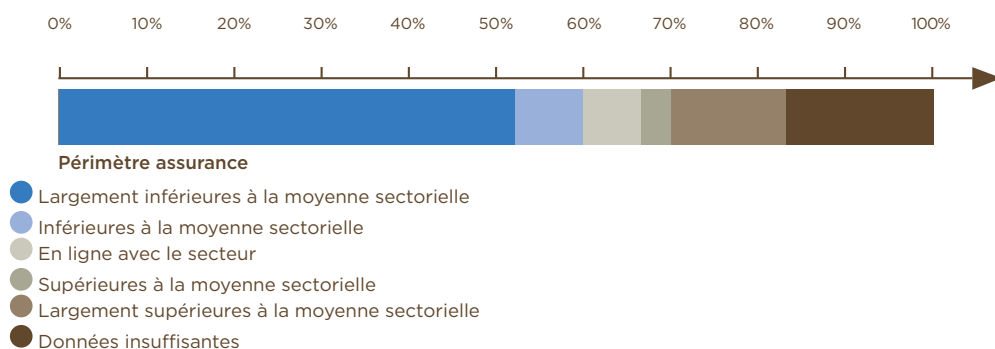
La mesure des émissions de gaz à effet de serre est réalisée sur toute la chaîne de valeur, et prend ainsi en compte les émissions directes et indirectes, amont et aval. Ainsi, au-delà de l'entreprise elle-même, sont pris en compte ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses clients. Les émissions indirectes (catégorisées dans le scope 3), sont prépondérantes pour la plupart des secteurs d'activité. Afin d'avoir un aperçu global des risques et opportunités liés au climat, il est donc indispensable de comptabiliser ces émissions. C'est, compte tenu du poids de ce secteur au sein du portefeuille, tout l'enjeu des travaux initiés avec Carbone 4 pour une juste mesure des émissions «Scope 3» des services financiers.

Les émissions associées au portefeuille Assurance (actions et obligations souveraines et privées) ressortent à 125 tonnes de CO2 par M€ investis ; un niveau supérieur à celui de l'indice Barclays Euro Treasury AAA-AA (39tCO2/M€) mais inférieur à celui du «BoA ML 1-10y Euro» (132tCO2/M€) ou de l'EUROSTOXX.



Un indicateur spécifique à la poche «entreprises» du portefeuille a trait à «l'intensité carbone» qui mesure le rapport des émissions de CO2 à la production de l'entreprise. Les comparaisons sont sectorielles afin de tenir compte de la forte variabilité des niveaux d'émission.

ÉMISSIONS DE CO2 PAR UNITÉ DE PRODUCTION



Il en ressort que plus de 50% des entreprises du portefeuille affichent un score largement inférieur à la moyenne de leur secteur.

Stratégie climat des «entreprises à forts enjeux»

L'évaluation de la stratégie climat des entreprises à fort enjeux au sens du scénario 2°C détermine les perspectives d'évolution de leur performance carbone à moyen/long terme. Elle prend en compte :

- La stratégie de l'entreprise,
- La part des investissements dans des projets ou programme de «R&D» bas carbone,
- L'objectif de réduction de l'intensité carbone sur les «Scopes» 1, 2 et 3.



La performance du portefeuille sur cet indicateur, sur une échelle de - à ++, est identique à celle des indices EUROSTOXX et à «BoA ML 1-10 ans EURO».

Emissions économisées scope 1+2+3

Il s'agit d'un des indicateurs de performance repris par le texte du décret d'application de l'article 173-VI. Il cherche à exprimer/mesurer la contribution d'une politique d'investissement à l'atteinte de l'objectif international en matière de réchauffement climatique. Les méthodes de calcul varient selon le secteur et recouvrent des émissions réduites (basées sur l'évolution de l'intensité carbone sur les 5 dernières années) et des émissions évitées (soit par la vente de produits efficaces, soit par rapport à un scénario de référence, i.e. un scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie-AIE). Les données de chaque entreprise sont agrégées au niveau du portefeuille.

Il en ressort un volume d'émissions évitées de 22 tonnes de CO2 par millions d'euros investis.

Evaluation des parts «verte» et «brune» du portefeuille

La « part verte » d'une entreprise est déterminée en fonction du secteur auquel elle appartient. Pour les producteurs d'électricité et de chaleur, la part verte est égale à la part des MWh dérivée des sources bas-carbone (solaire, éolien, hydraulique,...).

Pour le secteur du transport il s'agit de la part du CA réalisé grâce à aux réseaux ferrés et maritimes. Pour les fournisseurs d'équipements et de solutions ayant un potentiel de réduction des émissions de GES (gaz à effets de serre), il s'agit de la part des revenus liés aux équipements bas-carbone (éolienne, panneaux solaires.) Inversement, la part brune est égale au pourcentage de MWh générées à partir du charbon.

Ces pourcentages sont ensuite agrégés au niveau du portefeuille.

- **Part verte :**

Les énergies renouvelables représentent 0,6% du portefeuille

Assurance, un niveau en ligne avec celui de l'indice BoA ML 1-10 ans EURO mais inférieur à celui de l'Eurostoxx (1,1%).

- **Part brune :**

Le charbon représente 0,5% du portefeuille, soit un peu en dessous de l'indice BoA ML 1-10 ans EURO (0,6%) et de l'Eurostoxx (0,8%).

La souscription à des émissions obligataires fléchées vers des projets environnementaux et sociaux procède également de cette prise en compte de l'impact des investissements sur l'environnement ainsi que de leur contribution à la transition énergétique et à une gestion durable des ressources de la planète.

Les obligations fléchées vers des projets à impact environnemental (1) ou social (2) positif («Green Bonds», «Social Bonds») sont émises par des entreprises, des organisations internationales ou des collectivités locales. Leur évaluation repose sur la responsabilité ESG de l'émetteur, l'objet du financement et le suivi des projets financés.

(1) Activités «vertes» :

- Energies renouvelables
- Efficience énergétique (dont les bâtiments efficients)
- Gestion durable des déchets
- Utilisation durable des sols
- Conservation de la biodiversité
- Transport propre
- Gestion durable de l'eau
- Adaptation au changement climatique

(2) Activités à impact social positif :

- Renforcement de la cohésion sociale des territoires
- Programmes d'actions en faveur des populations vulnérables
- Logement social
- Soutien aux PME et à l'innovation

L'encours de ce type d'obligation porté par AG2R LA MONDIALE ressortait à près de 292 millions d'euros fin 2016 et recouvrait un portefeuille articulé autour de 17 émissions de 11 émetteurs ; dont des collectivités locales au cœur des grands bassins d'emplois du groupe.

Concernant l'immobilier :

AG2R LA MONDIALE s'est engagé depuis plusieurs années, de façon active et responsable dans une approche durable des chantiers de rénovation des immeubles de son patrimoine et de ses projets d'investissements immobiliers. **A ce titre, AG2R LA MONDIALE est signataire de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et membre de l'Observatoire de l'Immobilier durable (OID).**

Une cartographie environnementale couvrant la quasi-totalité du parc immobilier tertiaire de placement a été finalisée ; Cette cartographie identifie bâtiment par bâtiment les gisements d'économie d'énergie suivant une répartition des consommations par poste (chauffage, éclairage, climatisation, eau chaude, informatique...). Elle permet une analyse détaillée des opportunités de valorisation et l'élaboration des plans d'actions correspondants.

La politique immobilière d'AG2R LA MONDIALE recouvre notamment la poursuite d'objectifs environnementaux. Les objectifs visés par la Direction de l'Immobilier de Placement du groupe, à l'horizon 2019, sont de :

- i. certifier 50 % du patrimoine en construction/rénovation** ; en 2016, 46 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou sont en cours de certification
- ii. certifier 50 % du patrimoine en exploitation** ; En 2016, 20 % des surfaces du patrimoine immobilier de placement sont certifiées ou sont en cours de certification ;
- iii. poursuivre les actions techniques et de management visant la réduction des consommations énergétiques du patrimoine de placement. A ce titre, l'objectif du Groupe est la réduction de 30 % des consommations d'énergie (versus les consommations de 2012) à horizon 2019.** L'année 2016 a connu une baisse de la consommation énergétique réelle de 3% par rapport à la consommation de 2015 ; portant la réduction globale versus 2012 à 25%.

Les surfaces louées par la Direction de l'Immobilier de Placement du groupe font l'objet d'une annexe environnementale au bail. Cette dernière permet le cadrage et la répartition des actions visant, entre autre, la réduction des consommations énergétiques, les consommations d'eau et les volumes de déchets produits.

Enfin, le Groupe s'est engagé en tant qu'ambassadeur du développement durable dans une politique visant à accentuer sa politique d'entreprise «écoresponsable» en disposant d'électricité d'origine 100% renouvelable sur la quasi intégralité de son parc (exploitation et placement) avec l'intégration d'un nouveau fournisseur d'énergie. Pour cela conformément à l'ordonnance N°2011-1105 du 14 septembre 2011, la traçabilité de l'origine de l'électricité est assurée par des «garanties d'origine».

B. Enjeux sociétaux

Rappel de l'objectif : Par ses investissements, AG2R LA MONDIALE participe à la vitalité des territoires ainsi qu'au soutien de l'activité économique et de l'emploi.

ILLUSTRATIONS/INDICATEURS :

C'est l'un des sens, avec la recherche d'une diversification de la composante action du portefeuille de la politique d'investissement dans des fonds non-cotés ; une politique qui représente un investissement dans près 70 fonds et un encours d'environ 185 millions d'euros.

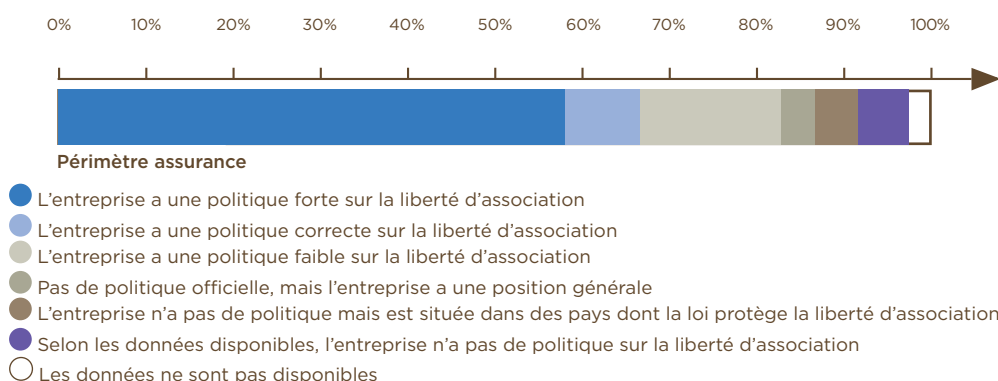
Par «transparence» et sur la base de la dernière enquête (Mars-Avril 2017) diligentée auprès des sociétés de gestion de ces fonds, ce portefeuille recouvre un investissement dans **141 PME/ETI françaises**, réalisant un chiffre d'affaires cumulé d'un peu plus de **10 milliards d'euros**, employant près de **83 000 personnes** et ayant créé plus de **19 000 emplois** depuis l'entrée du fonds à leur capital.

Régions	Nombres d'entreprises	CA (€/mois)	Nombre d'ETP ou employés	Création d'emplois depuis le premier investissement
Auvergne-Rhône-Alpes	13	1 296	5 506	1 120
Bourgogne-Franche-Comté	4	89	374	49
Bretagne	5	181	1 434	511
Centre-Val-de-Loire	1	43	115	0
Grand-Est	6	457	1 475	431
Hauts-de-France	5	551	3 345	954
Île-de-France	68	3 925	45 094	10 364
Normandie	3	11	1 264	222
Nouvelle-Aquitaine	9	1 262	10 513	2 142
Occitanie	5	133	2 705	1 059
Pays-de-la-Loire	11	1 130	6 398	855
Provences-Alpes-Côte-d'Azur	11	1 037	4 498	1 617
France	141	10 114	82 721	19 324

Rappel de l'objectif : Au nom de ses valeurs et des principes de l'économie sociale qu'il défend, le Groupe est particulièrement attentif au comportement des entités dans lesquelles il investit en matière de respect de droits de l'Homme, de droit du travail et d'égalité Femmes-Hommes. AG2R LA MONDIALE privilégie celles porteuses des meilleures pratiques, notamment en matière de «non-discrimination», d'appréhension des risques psychosociaux, de dialogue social, ou de relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

ILLUSTRATIONS ET/OU INDICATEURS:

La liberté d'association est un principe fondamental de l'Organisation Internationale du Travail. Elle matérialise le droit des travailleurs de former des organisations pour défendre leurs intérêts au travail. Elle est liée à la liberté d'expression, au droit à l'information, à la liberté de réunion et au suffrage universel, autant de fondements d'une gouvernance démocratique. La majorité des sociétés du périmètre assurance (58%) ont adopté une politique offensive sur ce thème, un taux en ligne avec celui de l'EUROSTOXX.



C. Enjeux relatifs à la gouvernance :

Rappel de l'objectif : AG2R LA MONDIALE est attentif à la qualité de la gouvernance des entreprises dont il est actionnaire ou porte des titres ; qualité appréciée notamment sous l'angle de la compétence, de l'indépendance, de la disponibilité et de la mixité des membres du conseil, du respect des actionnaires minoritaires, de la prise en compte des intérêts des autres parties prenantes de l'entreprise, et de l'éthique des affaires (prévention de la corruption et des pratiques anti-concurrentielles...)

ILLUSTRATIONS ET/OU INDICATEURS:

Note gouvernance traditionnelle du portefeuille

Cette note est issue de 4 critères pondérés de la façon suivante :

Critère	Pondération
Audit et mécanisme de contrôle	25 %
Conseil d'administration	30 %
Droits des actionnaires	25 %
Rémunération du Comité Exécutif	20 %

Pour le secteur bancaire, les pondérations ont été modifiées pour refléter l'importance des enjeux liées aux mécanismes de contrôle et d'audit interne. Les pondérations appliquées au secteur bancaire sont les suivantes :

Critère	Pondération
Audit et mécanisme de contrôle	55 %
Conseil d'administration	15 %
Droits des actionnaires	15 %
Rémunération du Comité Exécutif	15 %

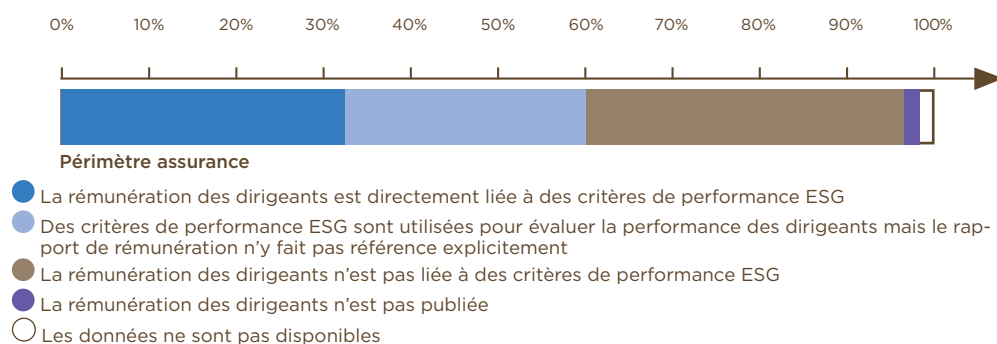
La note Gouvernance traditionnelle est mesurée sur une échelle de 0 à 100 et est calculée sur l'ensemble des émetteurs notés.

Le taux de couverture est calculé en additionnant le poids en valeur de marché de chaque émetteur noté.

Le taux de couverture du portefeuille Assurance est de 59% et la note de ce dernier est de 52/100.

Rémunération des dirigeants en fonction de leur performance ESG

La définition de critères de performances ESG pour les dirigeants d'entreprises permet de s'assurer que ces questions sont prises en compte au plus haut niveau de direction d'une entreprise et qu'elles sont intégrées dans la stratégie de celle-ci. Bien que cette pratique soit encore rare, **le portefeuille privilégie les investissements dans les entreprises utilisant des critères de performance ESG, puisque 60% des entreprises en portefeuille en utilisent.** A titre de comparaison, ce taux est inférieur à 50% pour l'EUROSTOXX.

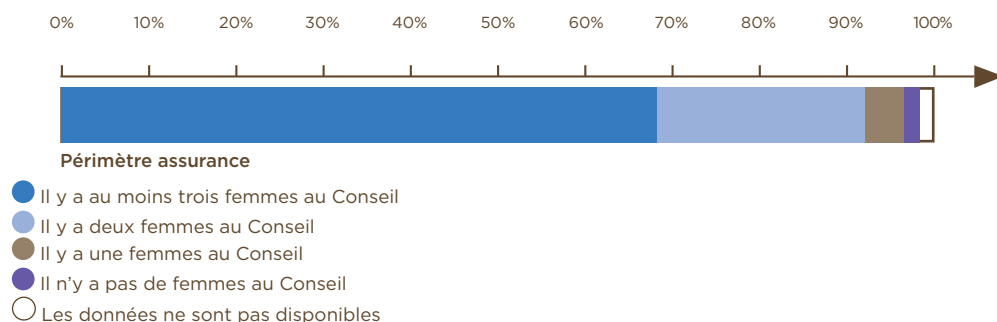


PARITÉ HOMMES-FEMMES

Le nombre de femmes siégeant au conseil d'administration ou de surveillance est un enjeu clé en Europe à l'heure où certains pays ont instauré des quotas (France, Espagne et Pays-Bas) en la matière et où il est question d'adopter une directive européenne sur ce sujet.

Le périmètre assurance présente un biais positif vis-à-vis de la présence de femmes au conseil avec plus de 90% des entreprises en portefeuille comptant plus de deux femmes au sein de cette instance.

A titre de comparaison, ce taux est inférieur à 75% pour l'EUROSTOXX.



3. INFLUENCER LA GOUVERNANCE ET LE COMPORTEMENT DES ACTEURS POUR FAVORISER UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE.

A. L'influence par le dialogue

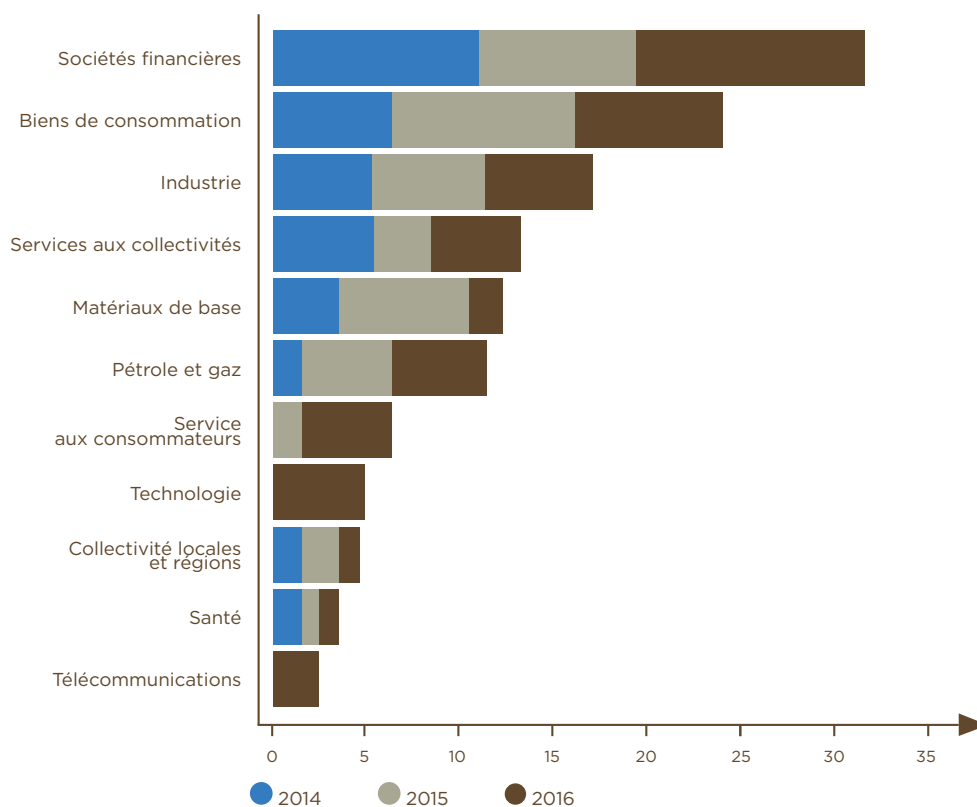
Rappel de l'objectif : Par le dialogue avec les émetteurs de son univers d'investissement AG2R LA MONDIALE cherche à mieux comprendre comment ceux-ci interprètent et intègrent les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leur secteur d'activité ou à leur écosystème.

En amont d'une Assemblée Générale d'actionnaires, le dialogue contribue également à un exercice éclairé des droits de vote et permet réciproquement à l'entreprise de mieux appréhender, anticiper l'impact de certaines de ses initiatives ou pratiques, notamment dans les domaines relatifs à la gouvernance ou à la rémunération de ses dirigeants.

ILLUSTRATIONS ET/OU INDICATEURS : POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE DIALOGUE MENÉ AUPRÈS DES ÉMETTEURS

L'équipe d'analyse ISR de la Direction des Investissements a rencontré 130 émetteurs en 3 ans. Les thèmes abordés lors de ces rencontres ont trait aux controverses en cours, aux enjeux environnementaux et sociaux liées à l'activité de l'émetteur, aux questions de gouvernance et à la «stratégie climat».

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES



En 2016, 41 entreprises/émetteurs ont été rencontrés. Ce périmètre représente 10% de l'encours du portefeuille assurance (actions et obligations).

B. L'influence par le vote

Rappel de l'objectif : AG2R LA MONDIALE, via sa société de gestion, exerce les droits de vote attachés aux actions détenues au sein des portefeuilles placés sous sa responsabilité dans le cadre d'une politique examinée chaque année.

ILLUSTRATIONS ET/OU INDICATEURS:

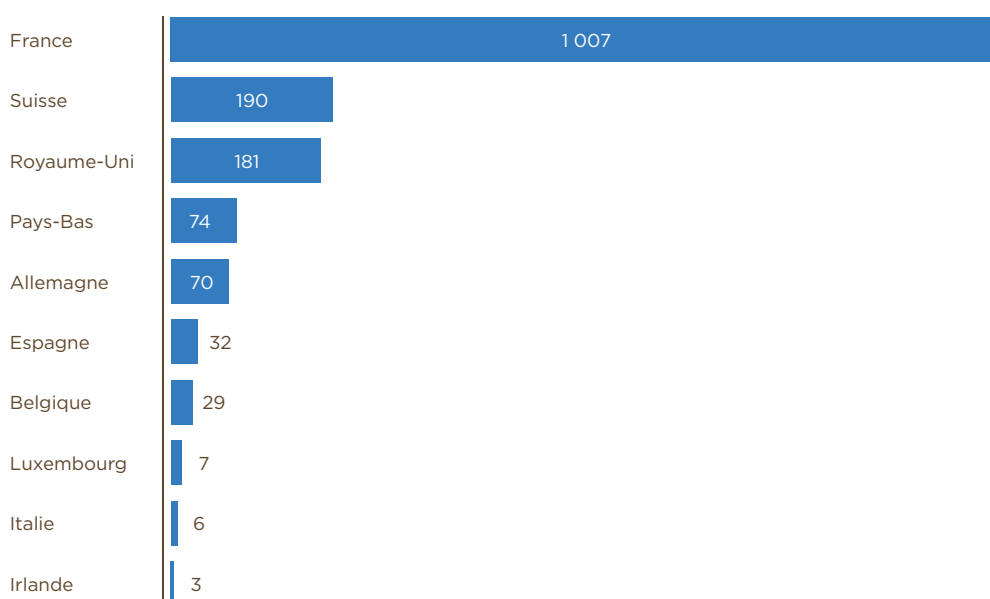
• Exercice des droits de vote

Sur le périmètre des actions détenues en direct, la campagne de vote 2016 recouvre :

- Une participation à 64 assemblées générales,
- Un taux de participation de 82%,
- L'analyse et le vote de 1 599 résolutions avec un taux d'approbation de 81%, d'opposition de 18% et d'abstention de 1%
- L'expression d'au moins un vote contre ou une abstention à l'occasion de 37 assemblées générales soit 57% d'entre elles.

PÉRIMÈTRE ASSURANCE

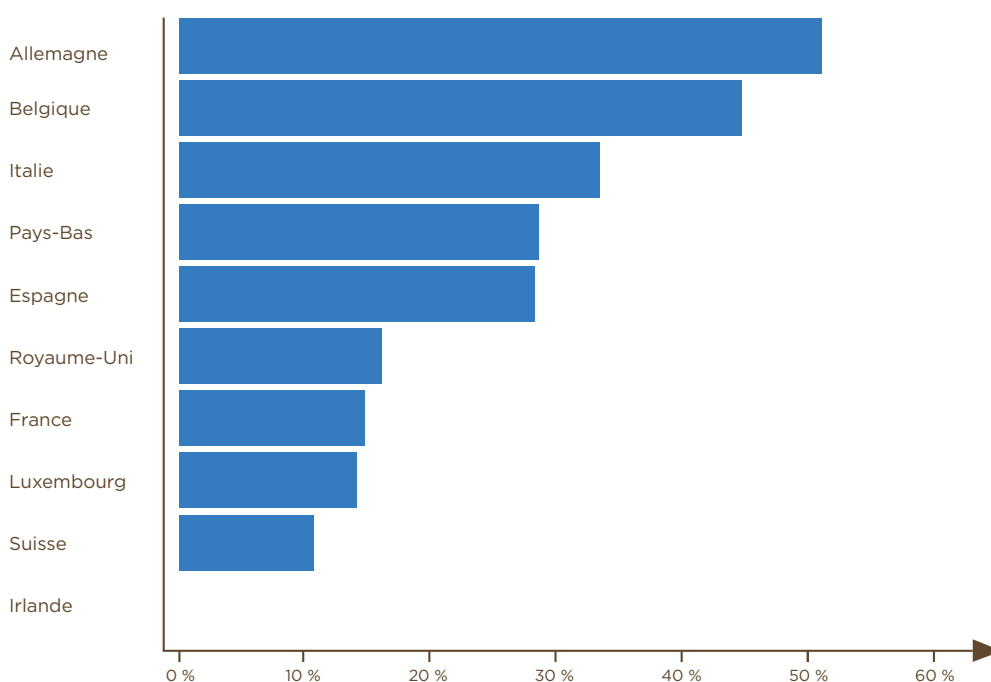
Nombre de résolutions votées en 2016



- **Le taux d'opposition** varie fortement selon les pays avec des résultats peu représentatifs pour certains d'entre eux où des votes n'ont été exprimés qu'à l'occasion d'une ou deux assemblées générales. **Pour la France, qui concentre l'essentiel des votes exprimés, le taux d'opposition ressort à 15%**, soit un niveau inférieur à la moyenne européenne de 18% observée sur le périmètre assurance.

PÉRIMÈTRE ASSURANCE

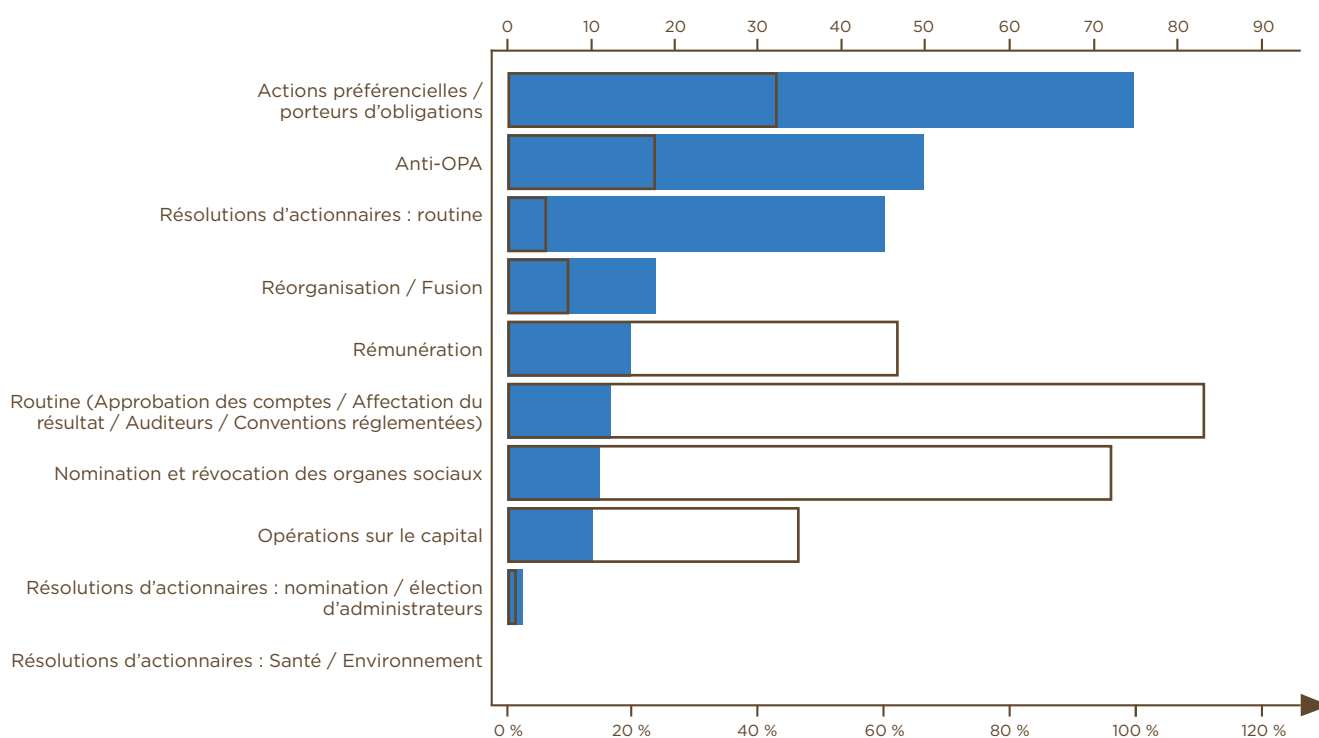
Taux d'opposition par pays



Sur les 298 résolutions ayant fait l'objet d'un vote d'opposition ou abstention en 2016 pour le périmètre assurance, 28% ont porté sur la «routine» (Approbation des comptes/Affectation du résultat/Auditeurs/Conventions réglementées), 24% ont été relatives à des nominations ou révocation de membres d'organes sociaux et 15% des oppositions ont eu pour origine des questions liées à la rémunération des dirigeants.

PÉRIMÈTRE ASSURANCE

Nature des oppositions



4. PERSPECTIVES

Dans l'esprit du décret, AG2R LA MONDIALE s'inscrit dans une démarche de progrès.

C'est le sens de la réflexion entamée sur une refonte du référentiel ESG ; démarche dont l'ambition est :

- de faire émerger :
 - Les émetteurs les mieux évalués de chaque secteur d'un point de vue ESG,
 - Les secteurs les mieux orientés vis-à-vis des ODD (Objectifs de Développement Durable de l'ONU à l'horizon 2030),
 - Les émetteurs les moins controversés,
 - Les émetteurs présentant les plus faibles risques sous l'angle de la gouvernance,
 - Les émetteurs les mieux positionnés vis-à-vis de la lutte contre le réchauffement climatique.

- De nourrir une critériologie opérationnelle dans le champ de la gestion assurantielle.

Sur le front des données et de la mesure, deux des défis au cœur de volet climat du décret et compte tenu du poids des émetteurs souverains et du secteur financier au sein d'un portefeuille assurantiel, AG2R LA MONDIALE a initié un partenariat de recherche avec «Carbone 4», le prestataire retenu dans le cadre du volet climat et transition énergétique des travaux l'article 173. L'ambition de ce projet est d'approfondir la question de l'empreinte carbone des émetteurs souverains et d'enrichir la compréhension de l'impact du secteur financier («scope 3 élargi»).

5. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entités couvertes par ce rapport.

Annexe 2 : Les dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Annexe 3 : Liste des initiatives ESG soutenues par AG2R LA MONDIALE.

Annexe 4 : Liste des événements organisés dans le cadre de la «Semaine de la Finance Responsable».

Annexe 5 : Liste des fonds prenant en compte des critères ESG gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Annexe 6 : Code et Labels

Annexe 7 : Liste des indicateurs ESG utilisés dans le cadre du rapport.

Annexe 8 : Principes de la Politique de vote.

Annexe 1 : Liste des entités couvertes par ce rapport

Le périmètre du rapport ne porte que sur l'activité assurantielle du Groupe hors engagements en unités de compte. Il recouvre les entités qui entrent dans le champ de la politique d'investissement du groupe. Les entités d'assurance concernées sont les suivantes :

- **Groupe La Mondiale**

La Mondiale, La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner, ARIAL-CNP Assurance

- **Groupe AG2R**

AG2R Réunica Prévoyance, Prima, AGMUT, Prado mutuelle, MMJ, MIAG, Via Santé, Muta Santé, Réunica Mutuelle, ARPEGE

Annexe 2 : Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies rassemble depuis son lancement en 2000 des entreprises, des organisations, des agences des Nations Unies, des acteurs du monde du travail et de la société civile autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. Ces principes ont trait aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

DROITS DE L'HOMME

Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

NORMES DU TRAVAIL

Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Cadre d'engagement volontaire, référentiel international, plateforme d'actions et d'échanges, le Pacte Mondial est avec plus de 12 000 participants dans 170 pays (source ONU) la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale.

Pour en savoir plus : www.globalcompact-france.org

Le rapport (Communication on Progress) annuel adressé par AG2R LA MONDIALE aux Secrétariat Général des Nations Unies est consultable à l'adresse suivante : www.unglobalcompact.org/participation/report/cop/create-and-submit/active/244281

Annexe 3 : Liste des initiatives ESG soutenues par AG2R LA MONDIALE

L'engagement d'AG2R LA MONDIALE dans une démarche globale de développement durable et de responsabilisation de ses investissements se veut également une déclinaison dans le champ de l'investissement des initiatives nationales ou internationales soutenues par le groupe :

- «Pacte Mondial des Nations Unies» depuis 2003,
- «Global Union for Sustainability» depuis 2012,
- Charte de la Diversité depuis 2006,
- Charte de développement durable de l'Association Française de l'Assurance depuis 2009...
- Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires.

AG2R LA MONDIALE est également adhérent et administrateur du/de :

- Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)
- L'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

AG2R LA MONDIALE est également adhérent du/de :

- Cercle des Institutionnels animé par Novethic
- L'Observatoire de l'Immobilier durable (OID).
- «The Shift Project»

AG2R LA MONDIALE s'investit au sein des groupes de travail ISR/ESG et Développement Durable des associations de place :

- Association Française de la Gestion financière (AFG) : Groupe de travail Investissement Responsable
- Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i) : Groupe de travail ISR
- Fédération Française de l'Assurance : Commission Développement Durable

Annexe 4 : Liste des événements organisés dans le cadre de la «Semaine de la finance responsable»

Le Forum pour l'Investissement Responsable organise chaque année la «Semaine de la finance responsable». Cette Semaine vise en particulier à sensibiliser les investisseurs et les épargnants à l'ensemble des facettes de la finance responsable. Elle bénéficie du soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et du Ministère des Finances et des Comptes publics

10 conférences ou «Table-Rondes» depuis 2010, dont 4 événements en 2015 et 2016

- **En 2016** : en soutenant et en accueillant la remise du Prix «FIR-PRI» de la «recherche européenne Finance et Développement Durable».
- **En 2015** : une table ronde sur le thème des nouvelles obligations liées à l'ISR avec la Loi de Transition Energétiques et Ecologiques et la pression de la «société civile»
- **En 2014** : une table ronde sur le thème de la «matérialité de l'ISR» (Contribution à la performance, impacts, influence)
- **En 2013** : organisation de deux conférences, à Paris et à Marseille autour du fil rouge «L'ISR à Quoi?»
- **En 2012** : organisation de deux conférences, à Paris et à Marseille autour du fil rouge «L'ISR pour changer le Monde : la voie du dialogue.»
- **En 2011** :
 - A Paris : «La recherche, Nouvelle frontière de l'ISR : les enjeux du lien Investisseurs-Sociétés de Gestion-Universités»
 - A Marseille : «L'investissement Socialement Responsable au service d'une meilleure appréhension du risque,»
- **En 2010 à Marseille** : «Quand les étudiants rencontrent l'ISR» dans le cadre de la Chaire «Finance Autrement : Investissement, Solidarités, Responsabilités»

Annexe 5 : Liste des Fonds prenant en compte des critères ESG gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS gère une gamme d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) intégrant des critères ESG qui couvre les principales classes d'actifs et stratégies de gestion.

Ces fonds interviennent également dans le champ de l'épargne salariale dans le cadre des schémas de type «Maitre Nourricier» ou «Fonds de fonds» à partir desquels la gamme des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE) ISR labélisée par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) a été construite.

La gamme des OPC ISR (FCP+FCPE) gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS capitalisait plus de 9 milliards d'euros à fin décembre 2016 dont plus de 4 milliards en fonds «ouverts (FCP+FCPE)». L'ISR représentait ainsi plus de 48% de l'encours des OPC gérés par la société de gestion.

Gestion collective/FCP

ISIN	FCP	Année de création ou d'orientation ISR	Classification AMF	Stratégie ISR	FIA/UCIT	Label	Actif net 12/2016 (Mios €)
FR000708245	ALM Monétaire Euro ISR Part CC	2013	Monétaire Euro	«Best-in-class»	OPCVM		411
Total Monétaire							411
FR000702132	ALM Oblig Euro ISR Part IC		Obligations et autres titres de créance libellés en euro	«Best-in-class»	OPCVM		296
FR001151675	ALM Oblig Euro ISR Part RA					8	
FR000707100	ALM CRÉDIT EURO ISR*	2014			FIA		884
Total Obligations							1 188
FR000749470	ALM Actions Europe ISR Part IC	2014	Actions des pays de l'Union Européenne				463
FR000098434	ALM Zone Euro ISR Part IC*			«Best-in-class»	OPCVM		1 420
FR001151180	ALM Zone Euro ISR Part ID*	2002	Actions des pays de la zone euro				50
FR001151181	ALM Zone Euro ISR Part RA*					30	
FR001056373	ALM Sélection ISR**	2008/2010		Multigestion	FIA		71
Total Actions							2 034
FR001133632	ALM Ethomed ISR C***	2012	Diversifié	Multigestion	OPCVM		16
Total Diversifiés							16
Total FCP ISR «ouverts»							3 649

* Deux de ces fonds ALM Crédit Euro ISR et ALM Actions Zone Euro ISR ont, postérieurement à la clôture de l'exercice mais dans le cadre d'un processus initié au cours du quatrième trimestre 2016 été labélisés ISR.

**La multigestion, une stratégie incarnée par le fonds « ALM Sélection ISR » joue un rôle particulier au sein de ce dispositif ; l'enjeu et l'apport en sont l'identification de nouvelles expertises, l'acculturation des meilleures pratiques ISR, la sélection des meilleurs fonds dans leur catégorie, le soutien à l'innovation responsable. Ce fonds est issu de la fusion intervenue en 2016 de deux fonds de fonds ISR, l'un action, l'autre obligataire créés respectivement en 2008 et 2010.

***Le fonds ALM ETHOMED ISR a été dissous en février 2017.

Épargne Salariale

L'offre ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS dans le domaine de l'épargne salariale est historiquement articulée autour d'une gamme de FCPE labellisée dès 2002 par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).

Les fonds solidaires qui la constituent ont quant à eux été labellisés par Finansol.

Ces FCPE sont soit des «nourriciers» des FCP ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, soit des fonds de «Fonds ISR» d'Agicam

ISIN	FCP	Classification AMF	Architecture/ Stratégie	Actif net 12/2016 (Mios €)
QS0009058445	ALM Monétaire Euro ISR Part A	Monétaire Euro	Nourricier	295
QS0009115617	ALM Monétaire Euro ISR Part B			16
Total Monétaire				311
QS0009084474	ALM ES Obligations Euro ISR Part A	Obligations et autres titres de créance libellés en euro	Nourricier	129
QS0009115609	ALM ES Obligations Euro ISR Part B			1
Total Obligations				130
QS0009081348	ALM ES Actions Euro ISR	Actions des pays de la zone euro	Nourricier	39
QS0009076702	ALM Solidaire Euro		Fonds de Fonds Solidaire	16
Total Actions				55
QS0009061399	ALM ES Équilibre Euro ISR	Diversifié	Fonds de Fonds	58
QS0009081355	ALM ES Diversifié Solidaire		Fonds de Fonds Solidaire	11
Total Diversifiés				69
Total FCP Multi Entreprises ISR				565

Source : AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Annexe 6 : Codes et Labels

CODE DE TRANSPARENCE AFG-FIR :

Les fonds ISR gérés par «AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS» sont signataires du Code de transparence AFG-FIR.

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et aux épargnants, de mieux comprendre les politiques et pratiques ESG mises en œuvre dans les fonds.

Pour en savoir plus sur le code de transparence : <http://www.frenchsif.org/isr-esg/code-de-transparence/>

Pour consulter le code de transparence des Fonds ISR gérés par «AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS» :

- Rubrique «Publications» du site de la société de gestion : www.ag2rlamondiale-ga.fr/publications.html
- Rubrique «Notre Offre» : www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html
document à télécharger à partir du menu déroulant :

Nom du fonds Indice de référence	Type de part Code ISIN	Classification AMF	VL en Euro JJ/MM/AAAA	Documents à télécharger
Gamme de FCP				
Fonds Monétaire				
ALM MONETAIRE EURO ISR OPCVM 100% EONIA Clôture	- FR0007082458	Monétaire	126,01 15/06/17	<input type="button" value="Télécharger"/>





LABEL ISR :

Le label ISR a été annoncé par Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics, le 28 septembre 2015 lors du lancement de la Semaine de l'ISR 2015 et a été officiellement lancé en 2016.

Ce label permet d'indiquer aux épargnants les produits ISR répondant à son cahier des charges. Ce cahier des charges exige non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demande aussi aux fonds de démontrer l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société. Un Comité du label ISR a été mis en place pour veiller à la bonne mise en œuvre du label et à ses évolutions.

Le Label est co-promu par l'AFG (Association Française de la gestion Financière) dont d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est membre et le FIR dont le Groupe est administrateur.

Il est attribué pour trois ans et est assorti d'audits de suivi annuels. Pour en savoir plus sur le Label ISR : www.llabelisr.fr

LABEL DU COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE (CIES)

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

Le label qu'il délivre atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale répondent aux critères énoncés dans leur cahier des charges.

LE CAHIER DES CHARGES DU LABEL DU CIES :

- **Un bon rapport qualité/prix :**
 - modération des frais de gestion,
 - sécurisation avec arbitrages entre trois classes d'actifs différentes,
 - qualité du service aux salariés.

- **Une gestion socialement responsable :**
 - La bonne conception du processus ISR,
 - La qualité des procédures et des analyses,
 - Des moyens et effectifs mis en place,

- **Une bonne gouvernance :**
 - Une majorité (2/3) de salariés dans les Conseils de surveillance,
 - L'exercice des droits de vote en AG,
 - Un droit d'audit.

Globalement au sein de l'épargne salariale et hors actionnariat salarié, 1 euro sur 3 est «socialement responsable». L'impulsion du CIES a notamment fait progresser la pratique de l'ISR en France. Depuis plusieurs années, les gammes labellisées par le CIES sont en forte progression et représentent désormais près de 80 % de l'épargne

salariale ISR. Le CIES et le FIR ont coproduit, à l'occasion de la première semaine de l'épargne salariale, un Guide de l'épargne salariale ISR.

Pour en savoir plus sur le CIES : www.ci-es.org

LABEL FINANSOL

Le label Finansol distingue, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou mutuelles d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale.



Attribué par un comité d'experts composé de personnalités indépendantes, issues de la société civile, le label repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques. Il atteste également l'engagement de l'intermédiaire financier de donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

Pour en savoir plus sur Finansol : www.finansol.org

Annexe 7 : Liste des indicateurs utilisés dans le cadre du rapport

Définition	Portefeuille	Taux de couverture des encours en portefeuille	Source	
ESG				
Pacte Mondial	Taux d'entreprises en portefeuille ayant signé le Pacte Mondial	83%	56% des entreprises	Sustainalytics
Controverses	Taux d'entreprises en portefeuille touchées par une controverse de niveau 4 ou 5 selon Sustainalytics.	25%	56% des entreprises	Sustainalytics
Notes ESG des entreprises	Note ESG moyenne pondérée de la poche entreprise du portefeuille	6,8	92% des entreprises	Interne
Analyse ESG globale des états	Note moyenne pondérée de la poche états du portefeuille transpirisé.	79%	99% des états	Vigeo Eiris
Environnement				
Alignement 2°	Alignement d'un portefeuille par rapport à une trajectoire de changement climatique. Convention basée sur une échelle des notes moyennes globales des entreprises sous-jacentes.	3,6 °C	90% de l'encours global	Carbone 4
Emissions induites 1&2&3	Emissions induites sur tout le cycle de vie (amont et aval) des produits exprimées en tonnes de CO2 par million d'euros investis	125	90% de l'encours global	Carbone 4
Stratégie climat	Evaluation de la stratégie climat des entreprises à fort enjeux au sens du scénario 2°C qui détermine les perspectives d'évolution de leur performance carbone à moyen/long terme. Echelle : - -, -, +, ++	+	90% de l'encours global	Carbone 4
Emissions économisées	Emissions évitées grâce aux produits ou services de l'entreprise (soit par la vente de produits efficaces, soit par rapport à un scénario de référence, i.e. un scénario 2°C de l'AIE). Exprimé en tonnes de CO2 par million d'euros investis.	-22	90% de l'encours global	Carbone 4
Part verte	Pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique	0,6%	90% de l'encours global	Carbone 4

Définition		Portefeuille	Taux de couverture des encours en portefeuille	Source
Part brune	Pourcentage de MWh générées à partir du charbon ou part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisé grâce à la vente de charbon	0,5%	90% de l'encours global	Carbone 4
Intensité carbone	Taux d'entreprises en portefeuille émettant moins de CO2 que leur secteur (mesuré à partir des unités de production)	60%	56% des entreprises	Sustainalytics
Emissions fléchées	Encours du portefeuille investi en obligations fléchées vers des projets à impact environnemental ou social positif	0,5%	100% des obligations fléchées	Interne
Social				
Dialogue social	entreprises en portefeuille ayant au moins une position officielle sur la liberté d'association ou situées dans des pays très réglementés	85%	56% des entreprises	Sustainalytics
Parité homme/femme	Taux d'entreprises en portefeuille ayant au moins deux administratrices	95%	56% des entreprises	Sustainalytics
Gouvernance				
Note gouvernance	Note du portefeuille sur la qualité de la gouvernance évaluée à partir de : la qualité de l'audit, des mécanismes de contrôle, de la qualité du Conseil d'administration, du respect des droits des actionnaires minoritaires et les composantes à long terme de la rémunération du Comité Exécutif.	52%	99% des entreprises	Interne
Incitation à la performance ESG	Taux d'entreprises ayant des critères de performances ESG dans les objectifs déterminant la rémunération des dirigeants	60%	56% des entreprises	Sustainalytics

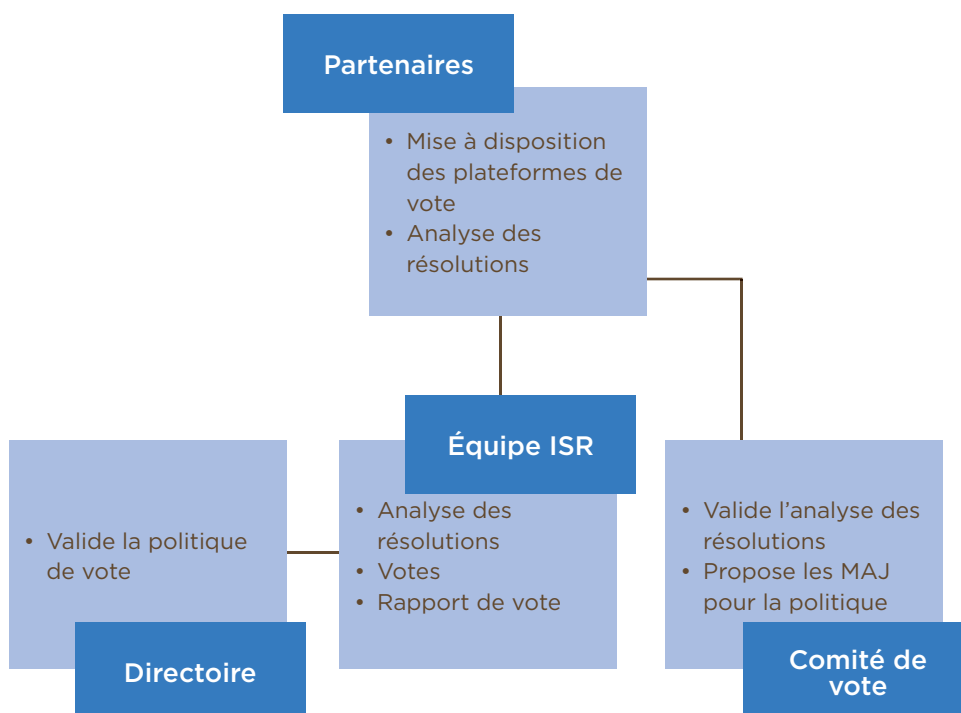
Annexe 8 : Principes de la politique de vote

Les droits de vote attachés aux actions détenues en direct d'AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS sont exercés par la société de gestion du groupe dans le cadre d'une politique examinée chaque année et faisant l'objet d'un rapport annuel et de restitutions adaptés à chaque portefeuille concerné.

La politique de vote de la société de gestion repose sur quatre piliers :

- 1. Respect des parties prenantes :** AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS approuve les résolutions qui servent les intérêts de long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.
- 2. Cohérence :** AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS s'attend à ce que les résolutions proposées soient en cohérence avec les engagements publics souscrits par l'entreprise.
- 3. Transparence :** AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS considère qu'une communication transparente vis-à-vis des actionnaires est l'une des bases d'un bon gouvernement d'entreprise. Aussi, AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS s'abstient d'approuver toute résolution pour laquelle elle ne dispose pas des éléments permettant leur analyse en vue d'une décision éclairée.
- 4. Adaptation :** Pour les entreprises à faible capitalisation, AG2R LA MONDIALE GESTION d'ACTIFS peut être plus souple sur certains domaines (comités, nombre d'administrateurs, rémunération et indépendance...) en privilégiant dans ce cas la voie du dialogue.

La mise en œuvre de la politique de vote s'appuie sur des ressources dédiées en matière d'analyse des résolutions (Proxinvest, ISS) et d'administration des votes (ISS) d'une part et relève d'un processus spécifique d'autre part :



La politique de vote de la société de gestion et le rapport annuel y afférent sont disponibles sur le site internet de la société de gestion: <http://www.ag2ramondiale-ga.fr>

